

BrassActualités

Numéro 6 - Avril 2015

Le mot du Maire

Chers Amis Brassacoises et Brassacois,

Un an déjà que vous nous avez portés aux responsabilités communales. Bien des choses se sont passées depuis mars 2014 : la tutelle, la hausse des impôts, le redressement à force d'économies et de travail. Libérés des contraintes financières, nous nous sommes attelés à la tâche avec ardeur.

Une autre page s'est aussi tournée puisque que vous avez porté à la tête du canton de Brassac-les-Mines deux nouveaux Conseillers Départementaux. Ainsi va la démocratie et j'espère sincèrement que votre choix sera le bon pour l'avenir de la ville et du canton. En tous les cas, tous mes vœux accompagnent cette nouvelle équipe, à la fois pour le canton et pour notre cité.

Mais déjà la ville change et les premiers travaux sont visibles. Il reste cependant tant à faire, à réparer, à rénover. Le camping ouvrira ses portes début mai et nous espérons une bonne saison touristique : les atouts sont cette fois de notre côté avec les musées qui ouvriront en juillet et en août ainsi que la piscine. Avec une aire de jeux en parfait état, deux terrains multisports et un mini-golf restauré par les élus, conseillers et adjoints, nous sommes en mesure d'occuper celles et ceux qui nous rendront visite ou qui ne pourront quitter Brassac cet été.

Le dernier Conseil Municipal a voté, sur ma proposition, une baisse significative des taxes locales. Vous trouverez ici un exemple de calcul. J'ai cependant été obligé de tenir compte du désengagement de l'État et de la baisse progressive de la dotation qui aura complètement disparu en 2018 (voir ci-contre la projection). Mais j'ai aussi voulu tenir compte des courriers et des appels que j'ai reçus, sans oublier la pétition, qui m'exposaient vos difficultés. Quoi qu'on en dise, quoi qu'on en pense, elles ont toujours été présentes à mon esprit et mon équipe a essayé, du mieux qu'elle pouvait, de les atténuer.

Nous allons de l'avant et Brassac aussi avec nous.

Votre Maire, Yves-Serge CROZE

Baisse des impôts locaux en 2015

A partir de cette année 2015, les impôts locaux, et en particulier la taxe d'habitation, baissent. Fixée à 14,31 % en 2013, nous avons été obligés, par la Chambre Régionale des Comptes, de la porter à 24,07 %.

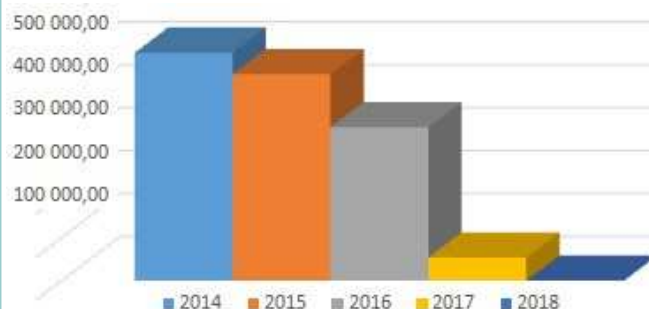
Comme nous nous y étions engagés, nous sommes en mesure de la ramener à **19,09 %** pour 2015.

Par exemple, un foyer qui payait 500 € en 2013 a payé près de 840 € en 2014. Ce montant sera ramené à 680 € en 2015, soit une baisse d'environ 23 % par rapport à 2014.

Baisse progressive de la dotation de l'État (calcul effectué sur le site de l'Association des Maires de France)

A partir de cette année, l'État se désengage des collectivités locales et diminue progressivement ses dotations pour arriver à zéro en 2018.

Année	Montant	Réduction
2014	531 183	
2015	481 175	- 9,42 %
2016	357 855	- 25,63 %
2017	53 750	- 84,98 %
2018	0	- 100 %



Inauguration des Jardins Solidaires

Rendez-vous en face de l'aire de jeux de Brassac près de la Maison des Jeunes **samedi 25 avril à 19 h** pour l'inauguration officielle et la mise en culture des premières parcelles de jardins potagers. Il reste encore quelques lots disponibles !

Renseignez-vous en Mairie.

Inauguration du Mini-Golf

Rendez-vous devant le Mini-Golf **jeudi 30 avril à 18 h 30** pour le lancement officiel de la saison touristique avec l'inauguration du terrain restauré bénévolement par des conseillers municipaux et des adjoints.

Parcours et jeux gratuits le 1^{er} mai

Nouveaux arrivants

Vous vous installez ou vous êtes installés depuis peu de temps à Brassac ? Signalez-vous en Mairie ! Le meilleur accueil vous sera réservé. Nous trouverons des solutions pour vous aider à résoudre vos premiers problèmes. N'oubliez pas d'inscrire dès à présent vos enfants à l'école maternelle ou élémentaire.

Perturbation de la distribution d'eau potable

Le Syndicat de Gestion des Eaux du Brivadois informe les abonnés qu'en raison de travaux d'amélioration sur le réseau d'eau potable du Cézallier, la distribution d'eau potable pourra subir quelques perturbations à partir du 11 avril et jusqu'au début du mois de juin (pression plus faible et variations plus fréquentes qu'à l'ordinaire).

**"Mal nommer les choses, c'est ajouter au malheur du monde"
(Albert Camus)**

Principales décisions du Conseil Municipal du 7 avril 2015

Approbation du compte administratif 2014 - Budget principal

BUDGET	Résultats de clôture de l'exercice 2013	Part affectée à l'investissement exercice 2014	Résultats de l'exercice 2014	Résultats de clôture 2014 reportés au BP 2015
Investissement	- 498 441.69 €		705 029.70 €	206 588.01 €
Fonctionnement	- 80 571.14 €	0.00 €	910 458.03 €	829 886.89 €
TOTAL	- 579 012.83 €	0.00 €	1 615 487.73 €	1 036 474.90 €

Budget principal commune exercice 2015

Section d'exploitation	
Dépenses	3 750 142.00 €
Recettes	3 750 142.00 €
Section investissement	
Dépenses	2 101 067.00 €
Recettes	2 101 067.00 €

Budget annexe assainissement 2015

Section d'exploitation	
Dépenses	834 930.00 €
Recettes	834 930.00 €
Section investissement	
Dépenses	644 904.00 €
Recettes	644 904.00 €

Budget annexe cantine 2015

Section d'exploitation	
Dépenses	137 693.00 €
Recettes	137 693.00 €
Section investissement	
Dépenses	9 834.00 €
Recettes	9 834.00 €

Détail des travaux prévus en 2015

	Montant
Démolition cinéma "Le Royal" (1 ^e tranche)	100 000 €
Travaux Maison du Peuple (toiture)	56 472 €
Viabilisation logements Auvergne Habitat	25 000 €
Projet Urbain Partenarial (PUP)	17 094 €
Réseau pluvial rue d'Entremont	264 000€
Viabilisation lotissement "Les Passementières"	15 000 €
Aménagement accès parking mairie	25 000 €
Enfouissement réseau télécom à Peilharat	4 000 €
Voirie EHPAD	298 500 €
Étude tribune du stade	5 000 €
Étude Jardins de Bayard	9 000 €
Participation Auvergne Habitat	35 184 €
Études terriil Bayard	3 000 €
Réseau pluvial chemin d'Armois	21 000 €
Équipement place du Foirail	10 000 €
Aménagement parking cimetière du bas	5 500 €
Réseau pluvial ZI La Plaigne	17 500 €
Études aménagement La Coussonnière	15 000 €
Études plan de circulation routière	16 800 €
TOTAL TTC	943 050 €

Evolution des taxes de 2013 à 2015

	Taxes	Communales	Intercommunales	TSE	Total
2013	Taxe habitation	14,31	9,40	0,10	23,81
	Taxe foncière bâtie	19,19	20,48	0,14	39,81
	Taxe foncière non bâtie	61,24	39,34	0,49	101,07
2014	Taxe habitation	24,07	9,40	0,10	33,57
	Taxe foncière bâtie	32,28	20,48	0,14	52,90
	Taxe foncière non bâtie	103,01	39,34	0,49	142,84
2015	Taxe habitation	19,09	9,40	0,10	28,59
	Taxe foncière bâtie	25,61	20,48	0,14	46,23
	Taxe foncière non bâtie	81,73	39,34	0,49	121,56

- Vente d'un terrain avenue de La Coussonnière pour la construction d'un cabinet de kinésithérapie
- Achat d'un terrain pour un bassin de rétention des eaux pluviales par l'EPF SMAF derrière le cimetière du bas
- Reconstitution du concours "Maisons Fleuries" pour l'année 2015 (voir page 4)
- Achat de 5 ordinateurs pour le CCAS en vue de cours d'informatique (voir page 4)
- Nouveaux tarifs du forfait ménage dans le cadre des locations de salles

Le forfait ménage, pour la location des salles appartenant à la commune sera porté à 150 €, quelle que soit la durée de location, à compter du 1^{er} mai 2015.

Réagir pour Brassac

Nouvelle année rime avec nouveaux budgets. Lors du dernier Conseil Municipal, nous avons voté les budgets de l'année 2015. Deux éléments majeurs et positifs en ressortent : la baisse de 20 % du taux des impôts communaux ainsi que la relance de l'investissement, notamment sur les dossiers nécessaires que sont l'assainissement et la voirie. Ces bonnes nouvelles sont le fruit d'un travail consciencieux et persévérant de notre équipe mais également de l'effort consenti par chaque Brassacois. L'année 2014 fut l'année du redressement financier de la commune, l'année 2015 sera l'année des projets réalistes.

Notre priorité est de réduire la pression fiscale qui pesait sur nos concitoyens. Nous avons donc voté une réduction, tant attendue, des impôts locaux. Cependant la baisse progressive des dotations de l'Etat nous oblige à rester vigilants sur nos dépenses : une gestion rigoureuse et transparente se poursuivra.

Notre deuxième priorité est de relancer l'investissement municipal sur des chantiers qui deviennent urgents pour le cadre de vie de notre commune : réseau d'assainissement et voirie ont été les grands oubliés des mandats précédents. Concernant ces dossiers, les travaux à Peilharat et rue d'Entremont vont débiter d'ici quelques semaines. La vente des terrains municipaux se poursuit également et Brassac-les-Mines accueillera désormais un nouveau cabinet de kinésithérapie avenue de la Coussonnière.

Par ailleurs des travaux d'embellissement de notre commune tels que la réfection, par les conseillers municipaux, du mini-golf, l'ouverture de la piscine municipale en juillet-août ainsi que les festivités du 14 juillet, organisées en partenariat avec la ville de Sainte-Florine, permettront aux vacanciers et aux Brassacois d'apprécier l'animation estivale de notre commune.

Notre troisième priorité est le soutien aux associations. Il prendra la forme de subventions maîtrisées mais aussi un soutien humain et matériel avec, notamment, l'organisation d'un Forum des Associations, en préparation pour septembre prochain avec la ville de Sainte-Florine.

Pour conclure, si nous pouvons nous féliciter de ces premières réussites, vigilance et travail restent toujours nos maîtres-mots afin, désormais, d'apporter le dynamisme dont Brassac-les-Mines a besoin.

Groupe Majorité Municipale
Réagir pour Brassac

Brassac Ensemble

L'avenir déjà compromis

La nouvelle majorité, aux affaires depuis un an, montre à l'occasion de la présentation de son premier budget, celui de l'exercice 2015, son vrai visage et surtout ses véritables intentions. Elle a passé son temps à dénigrer nos réalisations, à démolir nos projets de développement économique, qui auraient placé notre commune sur la voie du progrès. Puis elle a instauré une hausse délirante de la fiscalité locale.

Cette hausse délirante de la fiscalité est d'autant plus injuste qu'elle était inutile. Nous n'avons cessé de rappeler que si la nouvelle majorité avait respecté les engagements de réaliser les projets structurants, porteurs de développement économique et d'emploi, nous n'en serions pas là aujourd'hui avec les rentrées financières qui auraient été rapidement générées. La vente des terrains pour environ 700 000 € aurait évité tout recours à l'emprunt. **En nous proposant une diminution dès cette année, cela confirme que le matraquage fiscal imposé au Brassacois était inutile.**

La pseudo mise sous tutelle n'a servi qu'à la confection rapide d'un **pactole**, que payent les Brassacois et qui sera utilisé par la suite pour tenter de faire la démonstration d'une gestion idéale. Le Maire a cherché à faire croire qu'il continuait à négocier la réalisation du programme de développement commercial, mais son comportement semble avoir découragé définitivement nos partenaires et les délais de réalisation impartis pour ce type de projets vont sans doute être dépassés.

Pour l'instant, les Brassacoises et les Brassacois, constatent que la nouvelle équipe conduit notre commune au **déclin**. Les difficultés que rencontrent les commerçants, la progression des propositions (liées à la hausse de la fiscalité). **Sans investissement majeur, sans ambition de développement, pas d'avenir.** Dans les domaines de l'urbanisme, de l'assainissement, des équipements et de l'entretien du patrimoine, de la culture, du tourisme, les municipalités précédentes peuvent être fières de ce qu'elles ont réalisées pour moderniser notre commune.

Cette nouvelle majorité, est bien incapable de nous dire quels sont ses projets de développement pour l'essor et l'avenir de Brassac. *Dans ces conditions, il nous appartient à toutes et à tous de penser par nous-mêmes à l'avenir de notre commune, et de faire pression pour obtenir de vrais engagements et faire aboutir nos revendications légitimes notamment en matière d'impôts.*

Groupe Brassac Les Mines Ensemble :

Brassac Autrement

Depuis un an, nous portons les voix des brassacois en participant activement aux séances délibérantes (conseils municipal et communautaire) que nous prenons soin de préparer en amont, afin d'argumenter nos positions. Nous installons sur notre territoire, une démocratie participative avec tous les citoyens au sein de BRASSAC AUTREMENT.

2014 : nous nous opposons au budget de la nouvelle équipe. Il prévoyait plusieurs investissements inconcevables (qui n'ont d'ailleurs pas été réalisés). Il était en déséquilibre (ce qui est illégal) et conduisait à la hausse des impôts

Nos interventions auprès de la sous-préfecture ont permis faire rejeter plusieurs délibérations illégales prises par l'équipe du maire

Nous avons défendu les citoyens, commerçants, artisans, etc. au sein de notre association et avec le collectif citoyen unitaire contre la hausse des impôts locaux et pour un retour aux taux de 2013

Élections départementales : nous sommes engagés aux côtés de la majorité citoyenne. Elle proposait une manière de faire de la politique avec tous les citoyens. La mobilisation des électeurs a permis la défaite du maire de Brassac, candidat pour la droite. Le FN a été évincé avec ses idéologies nauséabondes

Le maire de Brassac vient de censurer les maires et élus du territoire en refusant dorénavant de leur donner la parole dans la lettre distribuée à toute la population. Nous condamnons cette manigance!

Impôts : Brassacois vous allez encore payer. Nous sommes opposés au budget 2015 et au résultat comptable de 2014. La commune termine l'année avec un excédent de 1 036 474 €. Les impôts ont donc été des sacrifices inutiles imposés à la population (hausse des impôts locaux de + 770 000€)

La majorité persiste en prévoyant un nouvel effort qui place notre commune parmi les plus imposées. Nous pensons qu'il est temps de ramener les impôts à ce qu'ils étaient en 2013.

« Je ne suis pas d'accord avec ce que vous dites, mais je me battraï pour que vous ayez le droit de le dire ». Evelyn Béatrice HALL.

www.brassacautrement.fr **Virginie BARREYRE Jean-Pierre BOILON Sabrina WILLINSKI**

Des infos

Concours "Maisons Fleuries"

Le conseil municipal a choisi de reconduire le concours des "Maisons Fleuries" pour 2015. 1^{er} prix, un bon d'achat de **150 €** ; 2^e prix, un bon d'achat de **100 €** ; 3^e et 4^e prix, un bon d'achat de **50 €**.

Tous les autres participants recevront un bon d'achat de **15 €**.

A vos semis et à vos plantoirs !

Un geste pour la planète ! Surveillez vos compteurs d'eau !

Le Syndicat des Eaux du Cézallier signale d'importantes différences entre l'eau facturée et celle réellement consommée. Des fuites sur le réseau ou juste avant les compteurs des particuliers en sont sans doute la cause. Vérifiez vos installations !

Point sur le Marché dominical

Quelques remous au moment de la mise en place des nouveaux tarifs qui n'avaient pas été revus depuis 12 ans.

Ainsi, pour les petits producteurs, l'emplacement de 3 mètres de long est passé de 0,80 € à 1,60 € !

Les exposants Brassacois sont désormais au même tarif. Pour les autres exposants, l'emplacement de 4 mètres passe à 4 € (au lieu de 3,20 €). Les grands étals, jusqu'à 10 mètres sont facturés 8 € et le camion outillage 38 €. Ce n'est pas vraiment une révolution et la municipalité espère à terme équilibrer le budget du marché qui accuse un déficit de 1 987 € pour 2014.

Cours d'informatique

Le CCAS met en place des cours d'initiation à l'utilisation de l'informatique et notamment d'internet au prix de 2 € la séance pour les Brassacois et 10 € pour les autres.

Renseignements et inscriptions en Mairie.

Subvention exceptionnelle

Le conseil municipal a voté pour le collège Jules-Ferry de Brassac une subvention exceptionnelle de 40 € par élève de 3^e, soit 600 € au total pour l'organisation d'un voyage à culturel à Paris en juin 2015.

Réunion d'information

Les Petits Frères des Pauvres - Samedi 5 mai à 18 heures - Mairie.

Aide à la déclaration de revenus

Prenez rendez-vous en Mairie pour une aide personnalisée jusqu'au 19 mai.

Isolation des combles

Brassac-les-Mines s'associe au **Pacte Solidarité Énergie** pour apporter une solution d'isolation à 1 € aux ménages modestes. Le Pacte a été conçu pour offrir une solution d'isolation des combles perdus (grenier) à des ménages propriétaires-occupants ou aux locataires de maisons individuelles qui n'ont pas les moyens de financer leurs travaux d'économies d'énergie.

Renseignements près du CCAS en Mairie
Tél. 04 73 54 30 88 (Madame Combret)

Formation PSC1

Prévention et Secours Civique 1
L'objectif est de faire acquérir à tous les compétences nécessaires à l'exécution d'une action citoyenne d'assistance à personne en réalisant les gestes élémentaires de secours, conformément aux dispositions en vigueur.

Une formation (2 après-midi) peut être assurée par les sapeurs-pompiers si un nombre suffisant de personnes est intéressé.

Inscriptions en Mairie ou au 04 73 54 30 88

Accessibilité / Handicap

La réglementation évolue pour les établissements recevant du public

Vous êtes propriétaire ou gestionnaire d'un ERP (Établissement Recevant du Public), la loi du 11 février 2005, sur l'égalité des droits des personnes handicapées, vous impose de rendre votre établissement accessible dès le 1^{er} janvier 2015.

Si votre établissement n'est pas encore accessible, la mise en œuvre d'un agenda d'accessibilité programmée (Ad'AP) permet, après cette date, de poursuivre les travaux de mise en conformité en toute légalité.

Quelle que soit votre situation, vous avez dû engager des démarches dès le 1^{er} janvier 2015 :

- si votre ERP est accessible : il convient d'en justifier auprès des services de l'État à l'aide d'une attestation d'accessibilité, par courrier à la DDT 63, site de Marmilhat, 63370 LEMPEDES.
- si votre ERP n'est pas accessible : il est nécessaire de déposer un Ad'AP avant le 27 septembre 2015. Il présentera la programmation des travaux de mise en accessibilité de votre établissement.

Pour un ERP seul, la règle générale est l'élaboration d'un Ad'AP planifiant des travaux de mise en accessibilité sur une période de 3 ans maximum, avec des travaux et autres actions de mise en accessibilité tous les ans jusqu'à l'accessibilité effective. Dans ce cas, l'Ad'AP sera déposé en mairie, accompagné d'un dossier d'autorisation de travaux qui permettra d'obtenir l'accord de l'autorité administrative pour la mise en œuvre des travaux. Sous certaines conditions, il est possible de bénéficier d'une période de mise en œuvre supérieure à 3 ans. Pour réaliser votre diagnostic ou pour tout renseignement complémentaire, consultez les sites :

www.accessibilite.gouv.fr ou bien www.puy-de-dome.gouv.fr

Point sur la Zone Commerciale de La Coussonnière

En 2005, la société Sophora propose à la municipalité d'alors un projet de création d'une zone commerciale. La Sophora qui a refusé Bayard se voit proposer les terrains de la Coussonnière. De 2005 à 2008, la commune a commencé l'acquisition des terrains. Dès 2008 la Sophora a présenté un projet accepté par la municipalité nouvellement élue mais en 6 ans rien n'est sorti de terre bien qu'une promesse de vente, adoptée par le conseil municipal en 2010, ait été signée au profit de la Sophora. En 2014 le projet d'aménagement de la zone commerciale a avorté à cause d'un permis de construire signé sans précaution et dans l'urgence (le 10 février 2014) avant l'élection municipale du 23 mars 2014. Le résultat de cette précipitation a été le rejet par les services préfectoraux car la voirie (**2,4 millions d'euros de frais de viabilisation**) n'avait pas été incluse. Un PUP (Plan Urbain Partenarial) aurait dû être prévu et signé, intégrant la viabilisation et les accès aux commerces et fixant ainsi la participation de chacune des parties. Résultat sans appel : refus, rejet par le Préfet et arrêt de l'opération car, en 2014, la commune n'a bien évidemment pas les moyens de suppléer ce promoteur privé.

Cependant les pourparlers continuent et l'équipe municipale a bon espoir de parvenir à un accord.



51, rue Charles Souligoux
63570 Brassac-les-Mines
Téléphone : 04 73 54 30 88
Télécopie : 04 73 54 31 67
E-mail : mairie.brassac@orange.fr
Site : www.brassaclesmines.fr

Directeur de publication : Yves-Serge Croze
Conception et rédaction : Gérard Bordignon
Comité de validation : Guy Aurier - Gaëlle Mahoudeaux -
Christine Combret - André Duprey
Impression : Mairie de Brassac-les-Mines
Distribution par nos soins
Tirage : 1 800 exemplaires

Retrouvez encore plus d'infos sur le site de la commune
www.brassaclesmines.fr